

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 22 juin 2016, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, F. MAUNOURY, C. MERLIAUD, C. BOURDELAS, M. MARINIE, I. CAILLET, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND.

Absents : C. BIRON qui a donné pouvoir à T. MENUCELLI
M. JULIEN-RIVE, M. COSTA.

Françoise MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Création d'un marché communal

Délib.n°25/2016

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2213-1 et suivants notamment l'article L.2213-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe modifiée, et son décret d'application, décret n°70-708 du 31 juillet 1970 modifié,

Vu les articles R.411-1 et suivants du Code de la route,

Vu l'article L.663-1 du Code rural,

Vu le Code pénal,

Vu la demande de producteurs locaux ou du territoire,

Considérant que cette action participe de l'animation de la commune et de la valorisation de produits locaux,

Considérant que cette création confirme la volonté communale de faire vivre le village,

Monsieur le Maire indique que cette action fait partie de l'enjeu d'amélioration du cadre de vie communal,

Aussi M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un marché à Cheissoux avec une gratuité des emplacements et d'adopter le règlement du marché annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces propositions et charge son maire de les appliquer.

La séance est levée à 19 h 30.